

## Informations Pratiques

Reprise le mercredi 7 septembre 2016

Vous ou votre enfant âgé de 8 ans minimum souhaitez pratiquer le Canoë-Kayak au sein du Canoë-Kayak Club Guingampais. Pour vous permettre de découvrir ce sport et de vous octroyer du temps pour nous fournir les documents nécessaires à l'enregistrement de la licence Canoë Plus, **le Club de Canoë-Kayak Guingampais offre à ses nouveaux adhérents deux semaines de Titre Canoë Tempo.**

Ce Titre, valable pour une séance, est destiné aux pratiquants non licenciés. Ceux-ci bénéficient ainsi des **garanties du contrat d'assurance MAIF/FFCK**. Pour le valider, vous devez simplement **avant la séance** mentionner vos coordonnées et apposer votre signature (celle des parents pour les mineurs) sur le registre « Titre Canoë Tempo » disponible au bureau du club.

Au-delà de ces deux semaines et dans l'attente des documents pour enregistrer la licence, si vous ou votre enfant souhaitez continuer l'activité Canoë-Kayak, vous devrez souscrire un Titre Canoë Tempo (3€ pour les -18 ans et 5€ pour les adultes, dans la limite de 5 par an).

**VALIDITE de la Licence Canoë Plus : 12 mois (du 01/01 au 31/12)**

**Pour les nouveaux adhérents : 16 mois (du 01/09/2016 au 31/12/2017)**

### DOCUMENTS à fournir pour enregistrer la licence:

Fiche d'inscription remplie et signée.

Attestation de natation pour les nouveaux adhérents (25 mètres minimum).

Certificat médical d'aptitude à la pratique du canoë et du kayak en loisir et en compétition.

Réglement de l'ADHESION SAISON 2016/2017 : 153 €.

Possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois (La totalité de l'adhésion devant être jointe avec la fiche d'inscription).

Nous acceptons les Chèques Loisirs, Chèques Sport, ANCV et ANCV Sports ...

### **Inclus dans le forfait de 153 € :**

L'adhésion fédérale « Licence Canoë Plus ».

La cotisation club.

L'assurance (contrat MAIF).

Le prêt du matériel de navigation.

L'encadrement.

# Canoë-Kayak Guingampais



Eau calme



Eau vive

[www.ckcg.fr](http://www.ckcg.fr)

Canoë-Kayak Club Guingampais

Moulin de la Ville

22200 GUINGAMP

02.96.40.01.98

ckcg22@gmail.com

CANOË-KAYAK



GUINGAMPAIS

## Le Club de Canoë-Kayak de Guingamp

L'association fonctionne avec un salarié titulaire d'un BEES et avec l'aide de nombreux bénévoles. Actuellement, Le Club compte une centaine de licenciés.



A 100 m en amont du club, il y a un bief, plan d'eau calme sur lequel est mis en place un parcours de slalom d'une vingtaine de portes.

Le club dispose également d'une veine d'eau au niveau du moulin de la ville dans laquelle est disposée une dizaine de portes de slalom.

## Section Loisir Adultes

Sorties : **les samedis de 13h45 à 17h30.**

Les différentes sorties proposées sont très variées et permettent de naviguer sur différents milieux : descente de rivière, randonnée en mer...

La commission Loisir du CDCK22 (Comité Départemental des Côtes d'Armor) organise tout au long de l'année des journées loisirs ouvertes à tous les adhérents des Côtes d'Armor (sortie à Plémet, journée eau-vive à Lochrist...).



## Les jeunes

### L'école de Pagaie

L'école de Pagaie regroupe les débutants qui s'initient au Canoë-Kayak en rivière et les jeunes souhaitant pratiquer le Canoë-Kayak en loisir.

Séances : **les mercredis et/ou samedis après-midi, de 13h45 à 16h.**



Pour les jeunes débutants qui souhaitent participer à des compétitions, une coupe de l'Avenir est réservée aux pagayeurs qui ont moins de 2 ans de pratique (de poussin à vétérans).

### L'école de Sport

Les jeunes motivés par la compétition intègrent ensuite l'école de Sport.

Ils participent aux Championnats départementaux, régionaux et nationaux.



Entraînements :

**les mercredis de 16h à 18h et/ou les samedis de 13h45 à 16h30 et/ou les vendredis de 17h à 18h30.**

### L'esquimautage

Esquimauter permet au kayakiste de redresser son kayak chaviré et ainsi reprendre sa navigation sans quitter son bateau.

Les séances d'initiation à l'esquimautage réservées aux licenciés ont lieu à la piscine de Guingamp **les jeudis de 18h à 19h.**